

Mon patron cherche a me licencier

Par christine83600, le 10/08/2011 à 13:47

je travail depuis 3 ans dans la même entreprise (magasin de distribution) entant que employé commercial mais je faisais le travail d'un responsable de rayon. je faisais personnellement le ménage chez mon patron en dehors de mes horaires de travail. quand sa femme (pour je ne sais quel raison) pensait que je ne voulait plus faire de ménage chez eux.

suite a cela, ils m'ont envoyé un recommandé en m'accusant d'avoir volé un paquet de café a 2euros, vu par la camera, il a fallu que je leur réponde de mon "innocence" avec pour preuve le tiquet de caisse avec la date du soit disant vole. je n'ai vu aucun enregistrement me voyant voler.

je n'ai pas attaquer se probleme la pensant que sa s'arreterai. bien que mon moral en a pris un coup.

quelque temps après, deuxieme recommandé, avec avertissement, pour ne pas avoir commandé des battons de vanille, j'ai fait reponse a cette avis (tout en continuant a travaillé chez eux) que le produit avait bien était commandé, et de bien vouloir me régler mon dû de l'heure de nuit que je fesait tout les matin depuis trois ans. leur reponse en recommandé: il me paye bien se qu'ils me doivent mais qu'ils me changeaient les horaires.

a savoir que ces nouveaux horaires sont pour moi complètement impossible vu l'éloignement de mon domicile. et je ne pouvait plus geré le rayon avec se créneaux horaire.

entre temps je suis tombé en depression, je leur ai envoyé un dernier recommandé disant que j'aimerai retrouver des horaire narmal, et il m'on répondu non

a s'avoir: je ne suis pas en possession de mon contrat de travail, et que je suis la seul a avoir eu se changement d'horaire

quel demarche doit-je entreprendre de se cas, y a t-il une solution??

merci d'avance coordialement Mme franceze christine

Par **P.M.**, le **10/08/2011** à **16:52**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous êtes à temps plein ou partiel mais normalement vos fonctions n'impliquaient pas que vous ayez à accomplir des tâches au domicile particulier de l'employeur ce qui pourrait constituer un abus de bien sociaux...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de

l'Inspection du Travail...

Par JeanDelaine, le 12/08/2011 à 11:22

Bonjour Christina,

Je suis dans une situation comme vous. C'est clair que votre patron ne veut plus de vous. Surtout ne démissionnez pas. Demandez à voir le médecin du travail, et lui parle de souffrance du travail. N'employez pas le mot harcèlement mais souffrance. Les employeurs font attention. L'inspection du travail peut aussi vous aider, si vous pensez que il y a des choses irrégulière qui se passe, taches supplémentaires / harcèlement etc Vous aurez peut etre peur d'aller les voir mais ils seront bien pour votre morale mais croyez moi c'est vaut le coup

Bon courage